

Les mâles HYCOLE

Ces recommandations sont adaptées aux mâles HYCOLE : Blanc, Coloré et Mixte.

1) Les conditions d'élevage

1.1) L'alimentation

➤ Du sevrage à 10 semaines :

- * Suivre le programme de rationnement des animaux en engraissement (cf. fiches n°6.1 et 6.2).
- * Distribuer un aliment de type croissance.
- * A 10 semaines d'âge, contrôler les animaux et individualiser ceux ne présentant pas de problèmes sanitaires et ayant eu la meilleure croissance.

➤ De 10 semaines à 15 semaines :

- * Rationnement avec un aliment type croissance à 180 - 200 g / jour.

➤ A partir de 16 semaines :

- * Entre 16 et 25 semaines : distribution à volonté.
- * Après 25 semaines : **possibilité de rationner** les animaux :
 - **HYCOLE Blanc** : 230 g / jour,
 - **HYCOLE Coloré et Mixte** : 190 g / jour.

- * A partir de la mise en testage, distribuer un aliment spécifique aux mâles d'insémination ou alors un aliment type engraissement supplémenté en vitamine E.



Objectifs de poids des animaux :

	HYCOLE Blanc	HYCOLE Coloré et Mixte
Mise en testage	5 kg minimum	4,5 kg minimum
Poids adulte moyen	6,5 à 7,5 kg	5,5 à 6,5 kg



Une fois par mois réaliser un apport en vitamines, acides aminés,... adapté aux mâles dans l'eau ou dans l'aliment.

- Eau à volonté

1.2) L'éclairage

- 16 h de lumière / jour, il est important de respecter la durée d'éclairage.

1.3) La prophylaxie

- Les mâles de 10 semaines et plus sont vaccinés contre la VHD et la myxomatose.
- Toutes les 14 semaines réaliser un rappel contre la myxomatose et toutes les 26 semaines contre la VHD.
- Valider avec votre vétérinaire les traitements à effectuer (vermifuge, anticoccidiens,...) et leur périodicité.



Toujours réaliser une cure de 3 jours de vitamines après un vermifuge et effectuer un rinçage complet du circuit d'eau.

2) La gestion des animaux

2.1) La quarantaine

- La période de quarantaine dure **4 semaines au minimum** à partir de la réception des animaux.



La quarantaine pourra inclure la période de testage.

- A la fin de la période de quarantaine, contrôler les animaux sur :
 - * leur état sanitaire,
 - * leur croissance : éliminer les animaux qui ne se seraient pas adaptés ou qui auraient des consommations d'aliment insuffisantes.
- Les animaux ne présentant pas d'anomalies peuvent être mis en testage.

2.2) La mise en testage

- Les animaux peuvent être mis en testage à partir de **20 semaines**.
- La durée du testage est de 3 à 4 semaines.
- Le testage consiste à :
 - * habituer les animaux à être prélevés,
 - * valider la qualité de leur semence.

- Prélever les mâles **1 semaine sur 2**, à raison de 2 sauts lors de la semaine de prélèvement.
- A la fin de la période, les mâles qui ne présentent pas de problème et une qualité de semence satisfaisante peuvent être mis en production.

2.3) La mise en production

- Les animaux peuvent être mis en production à partir de l'âge de **24 à 25 semaines**.
- Les mâles doivent être prélevés **TOUTES les semaines**.
- Le rythme de prélèvement est de 2 à 3 fois par semaine.
- Le volume moyen d'un éjaculat est de 0,7-0,8 ml.



Conseils pour le prélèvement :

- * Les animaux sont très sensibles à la température du vagin artificiel, elle doit se situer entre 48 et 50°C.
- * 5 à 10 minutes avant d'effectuer le prélèvement, prévoir une phase d'excitation des mâles.

3) Le suivi des animaux

Chaque mâle devra être suivi à l'aide d'une fiche individuelle (manuscrite ou informatique) reprenant :

- Date d'arrivée en quarantaine
- En cas d'élimination ou de mortalité durant la quarantaine : la date et la cause de sortie
- Date d'entrée en production
- Date des prélèvements avec enregistrement des événements :
 - Urine ou sang dans l'éjaculat, refus de monter, problème sanitaire, traitement,...
 - Qualité de la semence et nombre de doses réalisées (si disponible)
- Date et cause de sortie



Tous les 4 mois faire une observation complète des mâles et réformer les animaux à problème ou avec de mauvais résultats.



La durée de production d'un mâle est de 2 ans maximum.